



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus

Aux contribuables de la susdite
municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Sylvie Mercier de la susdite municipalité,

(Directrice générale & secrétaire trésorière)

QUE : Lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 7 octobre 2024 à 19h30 à la salle du conseil, située au 4118, roue 112 Sacré-Cœur-de-Jésus, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- ✓ Soit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la propriété située au 5156, Vieille Route (lot 4 544 598) :
- Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire (cabane à pompe) à 10,7 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige le respect d'une marge de recul avant de 15 mètres selon l'article 5.5.1 du règlement de zonage # 90-07-156.
- Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire (silo) à 10,7 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige le respect d'une marge de recul avant de 15 mètres selon l'article 5.5.1 du règlement de zonage # 90-07-156.

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par cette dérogation mineure. La municipalité tiendra aussi une consultation écrite jusqu'au 7 octobre 2024 à 16h00. Toutes personnes intéressées peuvent se faire entendre via un commentaire écrit envoyé à l'adresse courriel suivante : info@sacrecoeurdejesus.qc.ca ou en envoyant une lettre par la poste au bureau municipal.

DONNÉ à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 16e jour du mois de septembre 2024


Directrice générale et secrétaire trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Sylvie Mercier, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 heures et 16 heures le 16^e jour du mois de